

ACADEMIE DE POITIERS

ETABLISSEMENT

Lycée

Desfontaines

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 06 juin 2019

Année scolaire : 2018 - 2019

Numéro de séance : 08

Date de convocation : 22/05/2019

Présidence de : M. SANCHEZ Eric

Quorum : 16

Nombre des présents : 16

Nombre d'absents excusés :

### SOMMAIRE

#### DES QUESTIONS TRAITÉES


Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	désignation	N°
----------	------	---------------	----------------	-------------	----

1. Modification règlement intérieur
2. Questions diverses

### Signatures

Le Président

E. SANCHEZ



La Secrétaire

I. LAMBERT-BORDIEC



# PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 06/06/2019

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	SANCHEZ Eric	X						
	Adjoint	BLANCHET Sophie	X						
	Gestionnaire	GUERARD Christophe	X						
	CPE	CHATON Marie-Noëlle	X						
.....									
.....									
Elus locaux	Collectivité de	SABOURIN-BENELHADJ Muriel	X						
	rattachement	MOREAU Guy							
	Commune	COCHIN Fanny	X						
	siège	AUGER Fanny							
Personnalité qualifiée		GRIPON Pascale			E				
Total									
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	LOURDEZ Delphine	X						
		PERNIQUOSKI Mathieu	X						
		LOURDEZ Stéphane	X						
		MARTIN Sandrine							
		CAILBAULT Laurence	X						
		LAMBERT-BORDIEC Ingrid	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	MAILLOU Jean-Guy							
		DUMESNIL Patrice							
		BEGUIER Nadine	X						
		RAGOT Eric							
Total									
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	ROBIN Chantal	X						
		PALLARD Angélique							
		MOINET Anne-Catherine	X						
		PIED Myriam	X						
	TAUDIERE Marina	X							
Elèves	FERRAND Ludivine				X				
	FRANCOIS Manon				X				
	COLIN Angèle				X				
	BARTHELEMY Thomas				X				
	CAILLAUD Olivia				X				
	POUPARD Romane membre de droit CVL				X				
Total									

Le quorum étant atteint, M. SANCHEZ ouvre la séance à 19h15.

Vote du secrétaire de séance : Mme Ingrid LAMBERT-BORDIEC, représentante des enseignants

**Vote du CA : P : 16**  
**A : 0**  
**C : 0**

Modification de l'ordre du jour :

M. Sanchez propose une modification de l'ordre du jour adoptée à l'unanimité.

**Vote du CA : P 16**  
**A : 0**  
**C : 0**

## I – Vie pédagogique

### 1/ Conventions

- Convention pour le projet théâtre 2019-2020 « Panique au Dancing », élaborée en collaboration avec d'autres établissements. La convention soumise à approbation lie les différents établissements à la Compagnie Volubilis pour accompagner la mise en œuvre du projet, moyennant une participation de 500 euros du lycée. Cette convention est acceptée à l'unanimité.

**Vote du CA : P : 16**  
**A : 0**  
**C : 0**

- Convention technico-solaire, qui dans le cadre de la semaine européenne du Développement Durable, a permis à des élèves de 1<sup>ère</sup> S et aux éco-délégués, de visiter un centre de production de panneaux photovoltaïques à Limalonges. Les élèves de SI sont revenus avec un panneau photovoltaïque pour leur labo. Convention adoptée à l'unanimité.

**Vote du CA : P : 16**  
**A : 0**  
**C : 0**

### 2/ Information concernant l'ouverture des fenêtres

M. Sanchez informe les membres du CA de la modification des ouvertures de fenêtres. Lors du conseil pédagogique du mardi 4 juin, les enseignants présents ont fait remonter le problème des fenêtres qui ne s'ouvrent pas, ne permettant pas un passage d'air suffisant.

M. Sanchez rappelle les raisons du choix de la pose de bloque-fenêtres : il rappelle que l'établissement a déjà connu des situations d'élèves ayant passé par la fenêtre dont un qui est allé sur le toit, avec des signes de mal-être tels que l'intention de suicide semblait claire.

Il a questionné les services techniques de la région qui ont répondu que les fenêtres répondaient aux normes et que la surveillance revenait aux enseignants. Cette réponse n'a pas satisfait M. Sanchez et face à la responsabilité importante qui revenait aux enseignants en cas de malheur, il a décidé la pose des bloque-fenêtres.

Les enseignants ayant évoqué des situations de malaise possible en raison des températures élevées dans les classes, M. Sanchez informe le CA, qu'il a pris la décision de débloquer les fenêtres.

M. Guérard précise que les bloque-fenêtres qui ne peuvent pas se déverrouiller par une clé seront retirés en premier et que les autres seront déverrouillés puis retirés progressivement.

Mme Lourdez précise que les films demandés restent nécessaires.

Mme Pied, parent FCPE, interroge sur le coût de la mise en place des blocs fenêtres.

M. Guérard répond approximativement 4000 euros.

### **3/ Modification du Règlement Intérieur**

En introduction, M. Sanchez explique que la révision du Règlement Intérieur résulte des problèmes rencontrés pour la réservation des repas, ainsi que de l'évolution des modalités d'évaluation dans le cadre de la Réforme et du passage à une évaluation semestrielle

Il présente aux membres du CA les modifications proposées par la Commission Permanente, qui s'est tenue avant le CA. (voir document annexe avec les modifications adoptées).

Quelques remarques complémentaires :

- Le passage aux semestres est justifié par les modalités du nouveau bac, qui contraint le calendrier annuel
- Remarque de Mmes Moinet et Robin, parents FCPE, sur la nécessité d'organiser des entraînements aux épreuves dans les conditions réelles des examens, en terme de durée d'épreuve particulièrement.
- Mme Pied, parent FCPE, demande une vigilance particulière pour les élèves de terminale de l'an prochain, qui seront encore soumis au bac sous sa version actuelle. Elle fait part également de ses inquiétudes quant à l'association des parents si le nombre de conseils de classe est réduit à deux.

M. Sanchez répond que les liens avec les parents seront maintenus, à travers différents temps, en particulier les rencontres parents-profs collectives et individuelles.

- A la remarque sur la nécessité d'associer les parents à la vie du lycée, Mme Chaton répond que le CVL est le lieu le plus approprié et que les parents y ont toute leur place. Malheureusement, organisées en journée, les réunions ne sont pas toujours adaptées aux disponibilités des parents délégués.
- Concernant la modification I.B.1. sur la notation, question de Mme Moinet « Les enseignants ont-ils l'obligation de renseigner Pronote »

M. Sanchez répond que les enseignants ont obligation de rendre compte des évaluations et de l'évolution de l'élève. De même, ils ont obligation de renseigner le cahier de textes de la classe, qui sera fait sur Pronote.

- Concernant la modification III.A.1A, une discussion s'ouvre quant à l'obligation de venir faire signer les parents à la vie scolaire avant de récupérer leur enfant. Mme Blanchet précise que cette modification a pour objectif d'obliger les parents, contactés directement par leur enfant, à venir signaler à la vie scolaire s'ils décident de venir le récupérer. Une procédure existe et doit être suivie : un enfant malade se rend d'abord à la vie scolaire, puis à l'infirmerie, et c'est l'infirmière qui évalue la gravité de la situation et décide de contacter la famille si nécessaire. Nous constatons malheureusement que des élèves ne suivent pas cette procédure et qu'ils contactent directement leurs parents, qui viennent les chercher sans prendre le temps de prévenir l'établissement.

- Concernant la modification IV.C. sur l'hébergement, une discussion s'ouvre autour des sanctions applicables en cas de non réservation du repas. Il est rappelé que le but est de lutter contre le gaspillage alimentaire et que l'inscription au service de restauration, qui n'est pas obligatoire, entraîne la nécessité de réserver

Le refus renouvelé, malgré les rappels, indique une volonté de ne pas souscrire à cet objectif. Une des réponses possibles est la perte de l'option forfaitaire avec un transfert vers le repas au ticket permettant de contraindre l'élève à réserver, ceci sans la contradiction du forfait annuel.

Des punitions sous forme de TIG au service de restauration peuvent être aussi envisagées dans une démarche plus pédagogique afin de bien faire percevoir l'enjeu du gaspillage. La sanction maximum étant l'exclusion du service de restauration par conseil de discipline (temporaire ou définitive) dans le cadre des sanctions disciplinaires autorisées.

- Les représentants de parents d'élèves font remarquer que la présence d'un médecin scolaire est indiqué dans le RI, alors qu'il n'y en a plus sur le secteur.

Les modifications présentées sont soumises au vote : 2 abstentions.

**Vote du CA : P : 14  
A : 2  
C : 0**

**Clôture du CA à 20h20**

